

VISIO OS/RECTORAT 12/01/21

Le SG anime la cellule ce jour pour le rectorat accompagné par l'équipe de DRH.

Le SG :

La situation s'est accélérée avec les variants. En école, pour 1 cas on ferme la classe. En collège, à partir de 3 cas on ferme la classe.

Avec les variants, le tracing prend plus de temps. Le périmètre de contact est réduit. Hier, 18 enseignants ont été mis en isolement.

Le protocole sanitaire impose de nouvelle mesure concernant les réunions. Les réunions de travail de plus de 6 personnes seront en distanciel. Les chefs d'établissement pourront déroger à cette règle pour le conseil d'administration de la DGH. Mais avec gestion barrière renforcée.

Les masques (NOYOKO) donnés par le ministère seront remplacés par de nouveau masques. Les précédents se détérioraient trop rapidement après lavage.

Les tests salivaires sont présents mais tout dépend de l'ARS pour la mise en place dans les établissements.

Questions des OS :

Sgen-CFDT

Port du masque en école primaire :

L'accompagnement des équipes sur le terrain est important car les collègues seront confrontés aux situations suivantes à partir du 15 février :

*l'élève se présentant à l'école sans accompagnateur et sans masque : doit-il être accueilli ?

Réponse : Même si la règle doit être appliquée (arrêté préfectorale publié ce 12-02-21) la priorité reste la scolarisation des élèves. Il faudra leur proposer un masque. Si les parents sont récalcitrants, le directeur devra signaler à l'IEN ce parent.

* Le parent refuse le dialogue : quelle démarche est prévue ?

Réponse : Le directeur d'école signalera le parent à l'IEN. Ce dernier se chargera de la gestion du parent.

EPS / UNSS :

* Avec le durcissement des protocoles, quelles seront les nouvelles organisations des cours d'EPS, l'UNSS et des compétitions ?

Réponse : Très peu de cas de contamination ont été remontés en EPS (juste 1 en basket-ball). Il y a aura un dialogue pour ajuster le protocole entre l'ARS, la préfecture et la DRAJES. Le protocole sera certainement renforcé.

Une demande sera faite aux IA-IPR de préciser les points de vigilance et les organisations possibles suite aux nouvelles annonces. Le protocole sera certainement réajusté.

- UNSA :

* Distribution de masques : Les masques chirurgicaux sont plus adaptés à l'outremer. Pourquoi ne pas envisager ces masques pour les agents ?

Réponse : Il n'y a aucun souci de protection des masques fournis. Le problème se situe au niveau des marchés publics. Il faudra travailler à ce niveau pour permettre l'approvisionnement à l'avenir.

* Accompagnement des directeurs d'école pour ce 15 février. Le message du rectorat est contradictoire aux dires du CTA. Quels messages donnés à tous les parents ? Entre les réfractaires et les pous

Réponse : Renforcement du protocole dû à la situation. Même si l'arrêté préfectoral impose à tous le port du masque, l'académie souhaite que la scolarisation se fasse. Tout le travail sera ensuite de convaincre la famille d'appliquer la règle du port du masque. Il faudra privilégier l'intérêt de l'élève et aider les familles à comprendre. Les IEN devront avoir les remontées des familles refusant le port du masque et les convoqueront. Les directeurs seront en première ligne.

- Snalc :

*Le Snalc est complètement d'accord avec le maintien des écoles ouvertes. Mais il note des incohérences dans le message. Il faut clarifier. Le CA doit se tenir en présentiel, hors jugement des chefs d'établissement.

Réponse : L'administration essaie de faire au mieux pour être transparent. Malheureusement certaines informations sont complexes à résumer. Le SG précise qu'en cas d'incompréhension, il ne faut pas hésiter à lui demander des éclaircissements. Concernant le choix de donner aux chefs d'EPL, l'administration fait confiance aux chefs d'EPL pour garantir la sécurité des agents tout en leur permettant de participer au CA. Ils connaissent mieux leur établissement.

- CFTC :

*Masques pour les familles qui n'ont pas de moyens d'en acheter.

Réponse : L'académie en a conscience. Les écoles seront équipées. L'académie a reçu un don d'une entreprise réunionnaise de masques chirurgicaux.

Les familles qui s'opposent aux masques devront être signalés aux IEN par les directeurs. Mais l'enfant sans masque devra être scolarisé. Nous devons l'accompagner pour qu'il le porte.

*Les entretiens de carrière PPCR ont été suspendus par les IEN. Cela est pénalisant pour les agents.

Réponse : Les entretiens doivent se tenir. Seuls les entretiens des disciplines dont les IA sont hors département sont suspendus.

*Portail des écoles et parents en retard : Comment les agents doivent-ils gérer ?

Réponse : Un portail fermé est fermé. Le plan Vigipirate d'applique et les équipes n'ont pas à surveiller le portail pour les parents en retard. Les usagers doivent prendre leur responsabilité.

*Formation et animation pédagogique : Sont-elles maintenues ?



Réponse : Les formations et animations pédagogiques seront revues. Elles ne peuvent tenir sous le format prévu initialement. Pas plus de 6 personnes en présentiel.

*Courrier du collectif des parents et avocats :

Réponse : Les agents n'ont pas à répondre à ce type de sollicitation. Les directives sont données par le ministère et l'académie.

- FNEC-FO :

*Une affiche indicative pour les parents devrait être réalisée par l'académie et affichée à l'entrée de l'établissement et des écoles qui indiquent vers qui se tourner en cas de questions ou problèmes.

Réponse : Les IEN ont été sensibilisés pour accompagner les équipes. Ils seront les référents en cas de soucis.

*Toutes les réunions maintenues :

Réponse : Les réunions non essentiels devront être suspendu. Il faut se concentrer sur les réunions utiles aux équipes.

SNE :

*Stock de masques pour le remplacement :

Un remplaçant s'est vu refuser un masque pour pouvoir enseigner. Il a dû en chercher dans son école de rattachement, à plus de 45 min de route. Est-ce normale ?

Réponse : Ce n'est pas acceptable.

*Santé des élèves : Beaucoup de stress et de souffrances.

Réponse : Il ne faut pas ignorer cette souffrance. Il faudra les accompagner pour qu'ils traversent cette crise.

*Avis définitif de RDVC de fin 2019 sont arrivés sur Iprof.

Réponse : L'équipe RH répondra sur ce point.

CGTR :

*Port du masque des professionnels :

Des agents sont en souffrance et ont besoins de l'enlever pour respirer.

Réponse : C'est une faute professionnelle. Les agents s'exposent donc à des sanctions. Que ce soit en formation ou en petit groupe, le port du masque est obligatoire.

Jonathan Selambarom pour le Sgen-CFDT